



Autorité centrale en matière d'adoption internationale en République du Bénin

Cotonou, le 13/02/2026

La Présidente

N° 01 /MASM/ACAIIB/SP/SA

COMMUNIQUÉ

Il nous est revenu que de fausses offres d'adoption d'enfants circulent actuellement sur les plateformes numériques, notamment sur le réseau social TikTok, à travers des individus ou structures non autorisés proposant illégalement des enfants à l'adoption.

L'Autorité centrale en matière d'adoption internationale en République du Bénin (ACAIIB), structure sous-tutelle du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, rappelle qu'elle demeure la seule institution légalement habilitée à conduire la procédure administrative d'adoption, la phase judiciaire relevant exclusivement des juridictions compétentes. Aucune adoption ne peut donc être valablement engagée en dehors du cadre légal établi.

Ces pratiques constituent des tentatives d'escroquerie et exposent gravement des enfants à des risques de traite et d'exploitation, en violation des lois nationales et des conventions internationales ratifiées par le Bénin.

En conséquence, nous voudrions rassurer l'opinion publique que toutes les dispositions nécessaires sont prises pour garantir la protection des enfants sur toute l'étendue du territoire national et dans l'espace numérique. Les services compétents demeurent mobilisés pour identifier et démanteler tout réseau impliqué dans ces pratiques.

Les auteurs et complices de ces agissements frauduleux s'exposent à des poursuites judiciaires, conformément aux lois en vigueur. Les autorités compétentes du Bénin se réservent le droit d'engager sans délai toute action judiciaire nécessaire.

Le public est invité à faire preuve de vigilance et à signaler toute tentative suspecte aux services compétents ou en appelant gratuitement le 138, Ligne d'Assistance aux Enfants (LAE).



Fait à Cotonou le

Georgette Evelyne Amen Y. QUENUM

13 Février 2026